

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MANCHE DE PELLE

Politique d'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques





**Notre CPE se veut un
prolongement de la famille,
un milieu de vie accueillant
et chaleureux, ouvert sur la
communauté.**

Chaque enfant est unique, que cela soit par ses champs d'intérêt, son rythme de développement ou ses besoins particuliers. L'enfant ayant des besoins particuliers (EBP) est un enfant avant tout. Il est l'acteur principal de son développement et il apprend à travers les jeux et le plaisir. Le CPE Manche de Pelle offre un programme éducatif permettant le développement cognitif, langagier, socio-affectif et moteur de tous les enfants. Dans une visée inclusive, le CPE adapte sa planification d'activités éducatives afin de combler les besoins particuliers des enfants. L'EBP fait partie intégrante de son groupe et participe activement à la routine et aux activités proposées.



Qu'est-ce qu'un enfant EBP ?

Un enfant ayant des besoins particuliers se développe différemment des autres enfants dans une ou plusieurs sphères de son développement et nécessite davantage de soutien et d'ajustement de l'environnement pour répondre à ses besoins. Ces besoins particuliers peuvent être d'ordre physique (ex. déficience motrice, auditive, visuelle), développemental (ex. retards ou trouble du langage ou cognitifs) ou comportemental (ex. agressivité, opposition, attachement).

Modalités de diffusion :

Cette politique d'inclusion est affichée afin que les visiteurs puissent en prendre connaissance et elle est diffusée aux membres du personnel, des parents et de la collectivité.

But de la politique

Comme le programme éducatif « Accueillir la petite enfance » nous indique, cette politique d'inclusion vise à promouvoir l'égalité des chances et d'offrir une inclusion sociale aux enfants à besoins particuliers. L'inclusion permet à l'enfant d'avoir une place parmi ses pairs et ainsi que de se développer en participant aux activités quotidiennes. Elle a également pour but d'offrir une ouverture à la différence et l'occasion de vivre des échanges positifs avec les adultes et les pairs.

Objectif général

Favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les activités quotidiennes au CPE Manche de Pelle.



Objectifs spécifiques

Inclure l'EBP au même titre que tous les enfants fréquentant le milieu de garde. Le CPE évite d'exclure l'EBP du groupe et prévoit des mesures afin de répondre aux besoins de l'enfant directement dans le groupe. Le CPE Manche de Pelle a mis en place des ajustements (aménagements, ressources matérielles et humaines et outils d'intervention) qui répondent aux besoins des EBP tout en permettant aux autres enfants d'en bénéficier ;

Permettre à l'EBP de se développer dans un environnement stimulant et adapté tout en respectant les principes de base du programme éducatif. Offrir à l'enfant des opportunités d'apprentissage qui répondent à ses besoins et qui prennent en compte son rythme de développement ;



Objectifs spécifiques

Collaborer avec le parent en ayant des échanges réguliers portant sur les forces, les difficultés, les réussites, le prochain pas du développement de son enfant, ainsi qu'une consultation concernant la mise en place de stratégies adaptées. Relation basée sur le respect, la confiance et la transparence ;

Favoriser l'instauration d'un travail d'équipe entre l'éducatrice et l'accompagnatrice en mettant l'EBP au cœur des réflexions. Celles-ci collaborent à la mise en œuvre d'ajustements pour l'enfant. Une période de rencontre hebdomadaire, incluse dans le temps de planification, permet de réévaluer les besoins et les stratégies mis en place ;



Objectifs spécifiques

Impliquer tout le personnel dans le processus d'inclusion en offrant une constance et une continuité dans les interventions mises en place. Le CPE offre des formations, adaptées aux besoins du milieu, à tout le personnel, et rend des outils de référence disponibles et accessibles ;

Collaborer de façon continue avec les différents intervenants et professionnels externes impliqués auprès de l'enfant. Le CPE démontre une ouverture à recevoir et à échanger avec les partenaires (ex. SIPPE, Agir Tôt, Diapason, professionnels en milieu scolaire, tables de concertation en lien avec l'intégration, etc.)



Principes d'intégration en services de garde de Trait d'union :

Le CPE Manche de Pelle s'engage à respecter les principes émis par Trait d'union (2005) dans la mesure où ils répondent aux besoins des EBP et que des ressources financières, matérielles et humaines sont disponibles.

Rejet zéro : Tous les enfants sont bienvenus, sans égard au type ni au niveau de leurs besoins, difficultés ou incapacités ;

Proportion naturelle : La représentation des EBP est sensiblement la même au sein du milieu de garde que dans la population générale (entre 10 et 15 %) ;

Possibilité pour tous les enfants de fréquenter le CPE aux mêmes heures et jours : Toutes les possibilités de fréquentation qui sont offertes aux enfants à développement typique sont également offertes aux EBP, dans le respect des besoins de l'enfant ;



Principes d'intégration en services de garde de Trait d'union :

Pleine participation : Les besoins des enfants EBP sont répondus dans le cadre même des activités régulières et de la routine du CPE en les adaptant, les modifiant ou en leur affectant des ressources additionnelles ;

Participation maximale possible des parents dans les limites où ils se sentent à l'aise : Les parents sont encouragés à participer à l'élaboration du plan d'intégration de leur enfant, ainsi qu'aux réunions de comités et aux formations spéciales ;

Leadership et action militante en faveur des services de gardes intégrés de qualité : Le comité d'administration, le personnel d'encadrement ainsi que les membre du personnel militent en faveur des services de gardes intégrés de qualité auprès d'organisations communautaires, des tables de gestionnaires ou des responsables gouvernementaux et de la collectivité.



Procédure d'inclusion des enfants à besoins particuliers

Sur la place 0-5 ans, le parent inscrit son enfant sur la liste d'attente en précisant ses besoins particuliers. Les EBP sont sélectionnés en priorité au CPE Manche de Pelle, selon les critères établis.

Une rencontre est planifiée avec les parents, les intervenants, l'éducatrice et la direction afin d'identifier les besoins de l'enfant. Visite du CPE avec l'enfant et premier contact éducatrice-enfant.

Au besoin, un questionnaire ASQ-3 peut être rempli pour les enfants déjà dépistés.

Dépistage systématique de tous les enfants du CPE à l'automne par les éducatrices à l'aide de l'ASQ-3 et de l'ASQ-SE (optionnel, au besoin). L'éducatrice démontrant une inquiétude ou ayant des résultats dans la zone noire et hachurée du questionnaire se réfère à sa directrice adjointe et informe les parents, qui sont invités à compléter un ASQ-3.

La directrice adjointe rencontre les parents de l'enfant à l'aide de l'éducatrice afin de leur faire part des observations et des besoins particuliers identifiés. Différentes ressources sont présentées au parent (accueil psychosocial, médecin, spécialistes, etc.)

L'éducatrice complète un plan d'intégration en collaboration avec la directrice adjointe et le dépose au dossier de l'enfant afin qu'il soit accessible sur consultation pour le personnel. L'éducatrice consulte plusieurs outils de référence afin de suivre le développement de l'EBP (ex. ASQ-3, à petits pas, EIS, etc.)

Évaluation par un professionnel de la santé

Complétion du rapport du professionnel

Rapport du professionnel n'indiquant pas de difficultés persistantes et significatives

Rapport du professionnel indiquant des difficultés persistantes et significatives suffisantes pour être un frein à l'accomplissement des activités normales d'un enfant de cet âge.



Révision du plan d'intégration avec la directrice adjointe dans la prochaine année. Au besoin, complétion d'un plan de soutien qui consiste à mettre par écrit les forces et les défis de l'enfant, l'hypothèse explicative, ainsi que les interventions et les moyens en place.

La direction complète une ou plusieurs demande(s) de subvention.

**Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (avec ou sans diagnostic).
Le professionnel complète le document « Dossier pour intégration d'un enfant handicapé au service de garde ».**



Réalisation d'un plan de services intégré (PSI) en collaboration avec l'éducatrice, l'accompagnatrice, la directrice adjointe, les parents et les partenaires.

Complétion de la mesure exceptionnelle par la directrice adjointe en collaboration avec l'éducatrice et l'accompagnatrice.



Responsabilités de l'équipe du CPE

Le conseil d'administration :

- Approuver et entériner la politique d'inclusion
- Accepter lorsque nécessaire les demandes en lien avec les enfants ayant des besoins particuliers
- Prise de décision sur la répartition des subventions spécifiques à certains enfants.
- Assurer de la représentation des EBP en ayant un parent d'un EBP qui siège au CA (si possible).

La directrice générale :

- Superviser l'implantation de la politique d'inclusion dans les diverses installations.
- Planifier et organiser les ressources matérielles, humaines et financières en collaboration avec les directrices adjointes en installation.



Responsabilités de l'équipe du CPE

La directrice adjointe :

- Planifier, organiser et mettre en place les ressources humaines et matérielles de son installation ;
- Convoquer des rencontres avec les parents et les partenaires afin de leur faire part des observations et travailler en collaboration quant à la mise en place de stratégies ;
- Faire les demandes de subventions au ministère (allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé, mesure exceptionnelle au besoin) ;
- Soutenir l'éducatrice dans la rédaction du plan d'intégration de l'enfant ;
- Soutenir l'accompagnatrice et l'éducatrice dans l'observation, la détection des besoins de l'enfant ainsi que des mesures particulières à mettre en place pour l'inclusion ;
- Informer l'équipe de travail des recommandations émises pour l'inclusion de l'enfant.



Responsabilités de l'équipe du CPE

L'éducatrice titulaire et l'accompagnatrice

- Créer un lien significatif avec l'EBP qui favorise la découverte et l'exploration afin de promouvoir son développement ;
- Adapter le matériel offert et les activités quotidiennes afin de répondre aux besoins de l'enfant et au prochain pas de son développement ;
- Offrir un soutien additionnel à l'enfant dans ses contacts sociaux ;
- Instaurer un climat de groupe caractérisé par l'ouverture à la différence et des opportunités de modelage par les pairs et les adultes ;
- Rédiger le plan d'intégration de l'enfant ;
- Communiquer régulièrement avec les parents dans une approche collaborative ;
- Communiquer régulièrement avec sa collègue de travail afin d'assurer de la constance, de la cohérence et la continuité des interventions et des stratégies mises en place ;
- Partager les recommandations émises aux membres l'équipe de travail qui sont amenés à intervenir auprès de l'EBP ;
- Participer aux rencontres avec les parents et les partenaires.



Responsabilités de l'équipe du CPE

L'équipe de travail :

- S'informer des recommandations émises lorsqu'elles sont appelées à travailler auprès de l'EBP ;
- Participer activement au processus d'inclusion en sensibilisant les enfants et les parents.





Responsabilités de l'équipe du CPE

Les parents :

- Fournir au CPE toute documentation susceptible d'être utile au milieu de garde pour faciliter l'intégration (copie de rapport d'évaluation diagnostique, d'évaluations antérieures, etc.) ;
- Maintenir une bonne communication avec l'éducatrice titulaire et les membres du personnel du CPE ;
- Informer le CPE de tout changement pouvant affecter le fonctionnement de l'EBP (séparation, maladie, déménagement, mortalité, etc.) ;
- Informer le CPE des ressources externes gravitant autour de l'EBP afin que le CPE puisse entrer en communication avec eux ;
- Inviter le CPE à participer aux rencontres externes concernant l'enfant ;
- Participer et s'impliquer lors des rencontres avec la direction et les éducatrices.

Transition scolaire

Le CPE Manche de Pelle s'engage à fournir toutes les informations nécessaires aux milieux scolaires qui recevront les enfants à besoins particuliers sous accord parental.

À chaque année, l'éducatrice et l'accompagnatrice sont libérées afin de remplir un document transmis aux directions d'école. L'éducatrice et l'accompagnatrice communiquent avec les intervenants des écoles et les accueillent au CPE afin de permettre l'observation de l'EBP. Dans une visée de continuité, celles-ci partagent les recommandations émises pour l'enfant, peuvent être appelées à visiter le milieu scolaire de l'enfant ou à l'accompagner lors de la rencontre de sa future enseignante.



SOURCES

- Politique d'inclusion du CPE du PIC et du CPE de la Petite Cité ;
- Profil des pratiques d'intégration et échelle d'évaluation des principes d'intégration en services de garde de trait d'union (2005) ;
- Programme éducatif du ministère de la famille; Accueillir la petite enfance ;
- Programme éducatif du Centre de la petite enfance Manche de Pelle

RÉDACTION

- Maryse Paradis

MISE EN PAGE

- Karine Descôteaux Fortin

RÉVISION

- Équipe de travail

ADOPTION EN CA

- 2 avril 2025

